

Direction doit également veiller à ce que soient appliquées les normes d'hygiène dans les installations fédérales, y compris dans les ports et terminus, dans les véhicules de transport interprovincial, ainsi que dans les navires et aéronefs canadiens.

Services médicaux aux immigrants. Aux termes de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Loi sur l'immigration, la Direction générale des services médicaux détermine, tant au Canada qu'à l'étranger, l'état de santé de toutes les personnes voulant immigrer au Canada, et parfois de non-immigrants; elle fournit également des soins à certaines catégories de personnes après leur arrivée au Canada, notamment aux immigrants qui tombent malades en cours de route ou pendant qu'ils cherchent un emploi.

Services de santé des fonctionnaires fédéraux. La Direction générale des services médicaux est chargée d'un programme général de santé pour les fonctionnaires fédéraux partout au Canada et à l'étranger. Il s'agit d'un programme comprenant la consultation sur des questions sanitaires, la surveillance du milieu professionnel, les examens médicaux préalables à l'embauchage et les examens périodiques et spéciaux, les premiers soins et les traitements d'urgence, ainsi qu'un grand nombre de services consultatifs et de programmes spéciaux d'hygiène.

Médecine de l'aviation civile. Le ministère fournit un service de consultation au ministère des Transports pour ce qui touche la santé et la sécurité de tout le personnel de l'aviation civile canadienne. Les médecins de l'aviation au bureau central et dans les bureaux régionaux étudient tous les examens médicaux, participent aux programmes de sécurité étroite et prêtent main forte dans les enquêtes sur les accidents aériens. Des rapports étroits sont maintenus avec les autorités médicales de l'aviation à l'étranger car les normes sont habituellement établies conformément à des accords internationaux.

Services de prothèse. L'objectif général de ce groupe est d'offrir des services de rééducation aux amputés et autres handicapés physiques qui doivent se servir de prothèses et d'orthèses, en vertu d'accords avec les provinces et le ministère des Affaires des anciens combattants.

Évaluation du degré d'invalidité aux fins de l'assurance-chômage. Certains médecins des Services médicaux assurent un service d'évaluation et de consultation à la Commission d'assurance-chômage relativement aux demandes de prestations faites en vertu du nouveau Régime de prestations pour maladie et maternité, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1971.

Services de santé d'urgence. Ces services sont chargés de dresser les plans nécessaires au maintien des activités sanitaires du ministère en cas d'attaque nucléaire, et de conseiller, aider et encourager les services sanitaires provinciaux et municipaux dans la planification des services d'urgence.

6.1.2 Protection de la santé

Par l'entremise de la Direction générale de la protection de la santé, le ministère protège le public canadien contre les dangers pour la santé que peuvent représenter les aliments, les médicaments, les cosmétiques, les instruments médicaux et les produits dangereux vendus sur le marché. En vertu de la Loi sur les aliments et drogues, des normes de sûreté et de pureté des aliments sont établies par suite de recherches faites en laboratoire et elles sont maintenues grâce à de vastes programmes d'inspections régulières. La Direction est également chargée de l'application du règlement sur les aliments et drogues qui prescrit des quantités maximales d'additifs dans certains aliments. Chaque fabricant de médicaments est tenu de communiquer à la Direction générale de la protection de la santé des renseignements sur tous les produits qu'il a l'intention de vendre au Canada. C'est notamment à partir de ces renseignements que des décisions sont prises quant au mode de contrôle à exercer.

6.1.2.1 Aliments

Des normes de sûreté et de pureté sont établies par suite de recherches faites en laboratoire et elles sont maintenues grâce à un vaste système d'inspections régulières. L'inspection des fabriques alimentaires joue un rôle essentiel dans la production d'aliments propres et sains contenant des ingrédients conformes aux normes fixées. L'évolution de la technologie alimentaire exige la mise au point de méthodes d'analyse en laboratoire pour assurer la sûreté des nouveaux types d'ingrédients et de matériaux d'emballage. Le Règlement des aliments et drogues renferme la liste des additifs chimiques qui peuvent être employés dans les aliments et indiquent les quantités admissibles pour chaque aliment, de même que les